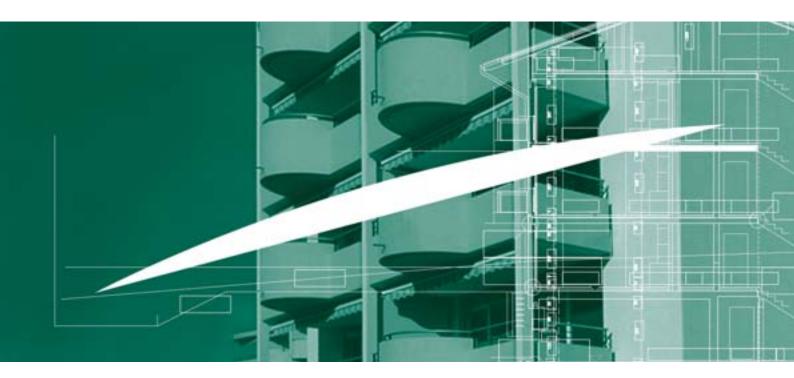
Rapport annuel 2005





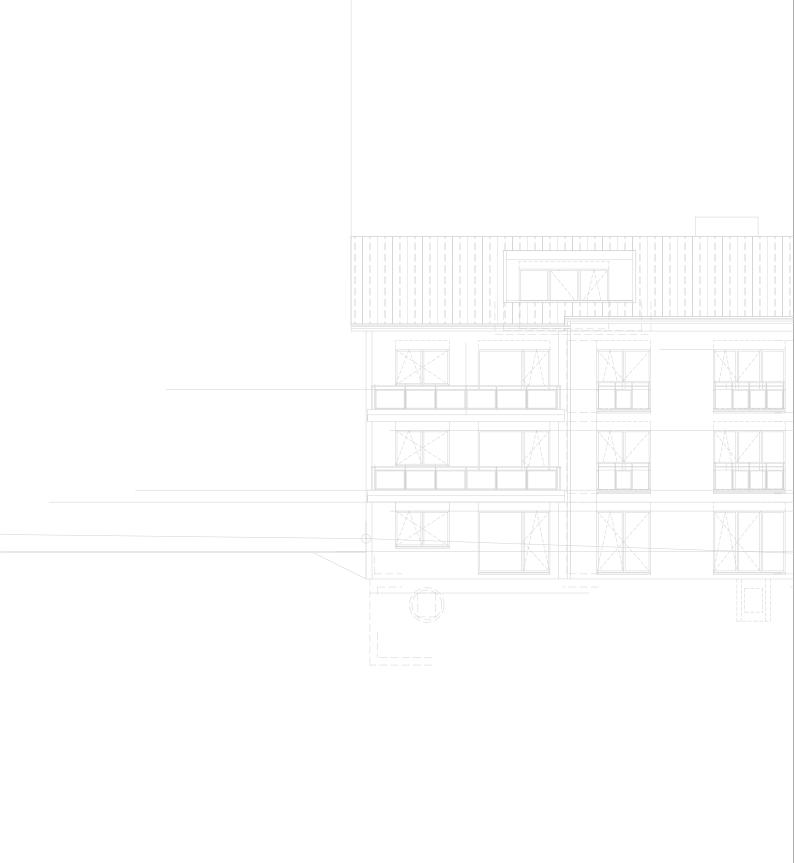




Sommaire

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

Les Retraites Populaires en un coup d'œil4
Utilisation de la plateforme de services par types de mandats5
Les résultats 2005 confortent la tactique à long terme de RPVie Daniel Schmutz, Président6
Un œil sur le passé et l'autre sur l'avenir Claude Richard, Directeur général7
L'immobilier, un véhicule de placements important dans la stratégie des Retraites Populaires Claude Richard, Directeur général9
L'activité immobilière en 2005
José Carlos Molina, Directeur10
Eléments d'actualité 200511
Chiffres clés13
Criffres cles13
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances
Retraites Populaires Vie,
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud18
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud
Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances RPVie à la découverte du Pays de Vaud



Les Retraites Populaires Services aux Institutionnels



Les Retraites Populaires en un coup d'œil

Notre mission: offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance vie et la prévoyance professionnelle

Les Retraites Populaires (Les RP), institution de droit public ayant la personnalité morale, pratiquent toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes sous le label RPVie.

L'activité des RP est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur Les Retraites Populaires ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'activité des RP comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les RP sont enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du Canton de Vaud.

Les RP sont à même d'assurer la gestion de caisses de pensions ou de compagnies d'assurances.

Gestion paritaire

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeur ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

Réassurance (RPVie)

Les RP ont conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité, du décès et de la longévité.

Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Meinrad Pittet, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

Organe de révision

Le Conseil d'Etat a désigné KPMG Fides Peat, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.

Utilisation de la plateforme de services par types de mandats

Organisation	Mandats de gestion institutionnels					
	RPVie	FV	CPEV	CIP	осс	CPCL
Audit interne Communication institutionnelle	•	•	•	•	•	<u>-</u>
Actuariat Gestion administrative	•	•	•	•	_	<u>-</u>
Vente et conseil commercial	•	•				
Ressources humaines Solutions informatiques Marketing et communication Recherche et développement Organisation Production et logistique		•	•	•	• - - - •	
Direction du patrimoine immobilier Administration et valorisation du portefeuille immobilier	•	_	•	•	_	_
Titres Investissements non traditionnels Prêts Trésorerie	•	• - -	•	•	_ _ _	• - -
Comptabilité et contrôle de gestion Secrétariat général Juridique et contentieux	•	•	•	•	• -	<u>-</u>

Le Conseil d'administration 2005

Président

M. Daniel Schmutz, Conseiller d'Etat honoraire

Administrateurs

- M. Albert Chapalay, Vice-Président, Commerçant
- $\label{eq:Mailland} \mbox{M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat}$
- M. Georges-Henri Meylan, Ingénieur
- M. Jean-Rodolphe Willi, Juriste

Mme Isabelle Moret, Avocate

M. Jean-Robert Yersin, Maître au Gymnase

Secrétaire

M. Olivier Berthoud, Directeur adjoint

La Direction 2005

Direction générale

Claude Richard

Actuariat et gestion

Alain Pahud

Division commerciale

Félix Keller

Contrôle

Roger Bornand

Développement et support

Philippe Doffey

Finances

Damien Bianchin

Immobilier

José Carlos Molina

Les résultats 2005 confortent la tactique à long terme de RPVie

Dans un monde, une société, de plus en plus axés sur le court terme, l'activité de prévoyance et d'assurance vie est singulière.

En effet, cette activité s'inscrit dans une perspective de long terme. La durée de la relation qui lie l'assuré à l'assureur s'étend souvent sur plusieurs décennies. Durant ce laps de temps, il est primordial, d'une part, que la confiance à l'égard du fournisseur de prestations qu'est l'assureur reste intacte et, d'autre part, que la sécurité des prestations soit garantie.

La crise financière des années 2001 et 2002 a semé le doute sur la capacité des acteurs de la prévoyance et de l'assurance vie à assurer cette sécurité durable.

L'année 2005 démontre heureusement que l'aptitude de Retraites Populaires Vie (RPVie) à cet égard est importante. Le redressement est spectaculaire. Les réserves financières pour faire face aux fluctuations du marché se reconstituent.

RPVie a développé une stratégie de placements diversifiée avant, pendant et après la crise. Une saine répartition entre les actions, obligations et l'immobilier a été la clé d'un succès confirmé par les chiffres atteints au cours de l'exercice 2005. Une diversification raisonnable dans de nouvelles classes d'actifs apporte également une contribution favorable en terme de performance ou de limitation de la volatilité des placements.

RPVie poursuivra cette stratégie, convaincue de sa pertinence dans la vision à long terme qu'elle a toujours privilégiée.

L'exercice 2005 renforce encore la position de RPVie sur le marché vaudois. Nous nous en réjouissons car le développement continuel de nos affaires, dans un marché saturé et extrêmement concurrentiel, démontre la qualité des produits et prestations offerts par RPVie.

Nous poursuivrons nos efforts d'adaptation pour faire face à l'évolution constante des besoins et confirmer le bien-fondé de la confiance que nous accorde notre clientèle.

Daniel Schmutz Président

Un œil sur le passé et l'autre sur l'avenir

Confirmant une tendance amorcée il y a quelques années, le monde de la prévoyance a continué en 2005 d'être au centre des débats. L'élévation de l'âge de la retraite, la baisse du taux de conversion LPP et du taux de rémunération LPP ou encore le découvert des caisses publiques sont des sujets sensibles sur lesquels chacun a un avis éclairé. De plus, l'attention soutenue des politiciens et des médias confirme un intérêt au plan national.

En 2002 déjà, nous étions d'avis que, dans la perspective du long terme au sein de laquelle la prévoyance professionnelle s'inscrit, la baisse du taux de rémunération LPP, fixé à 4% de 1985 à 2002, n'était pas opportune; l'évolution récente confirme le bien-fondé de cette position. Après la crise 2001-2002, le redressement démontre qu'un taux raisonnable et fixe sur une longue durée est parfaitement atteignable. Cela sans risque excessif et à la condition de ne pas distribuer de façon inconsidérée les excédents réalisés pendant les belles années. Le même raisonnement nous paraît devoir être tenu pour toute proposition relative à la prévoyance professionnelle. A savoir : tenir compte de cette perspective du long terme et ne pas se laisser emporter par une vision à court terme.

En ce qui concerne les caisses publiques, Les RP se sont attachées à expliquer le système de financement mixte, que ces caisses sont autorisées à pratiquer. Un tel système (combinaison des systèmes de capitalisation et de répartition) garantit l'équilibre financier d'une institution publique aussi bien que le système de la capitalisation à la condition toutefois que l'équilibre entre cotisations et prestations soit correctement déterminé

La gestion de mandats

L'activité de gestion de mandats a été marquée par la poursuite de l'adaptation aux nouvelles dispositions légales fédérales issues de la première révision LPP et de la révision de la Loi sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA). Nos principaux mandants (Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Caisse intercommunale de pensions, Retraites Populaires Vie, Forces Vives) ont ainsi bénéficié de la synergie apportée par la plateforme de services des RP grâce à une réflexion unique et souvent complexe touchant aux multiples aspects de la prévoyance professionnelle et de l'assurance vie.

Le développement d'une nouvelle application informatique destinée aux affaires du 2^e pilier se poursuit grâce aux compétences conjuguées de nos spécialistes internes et de ceux de la société lausannoise ELCA.

Compte tenu de la mise en œuvre, pour les comptes 2004 déjà, de la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC 26, les comptes présentés en 2005 sont parfaitement comparables à ceux de l'exercice précédent et donnent ainsi une meilleure vision de l'évolution de nos affaires.

Enfin, la mise en œuvre du «Fonds de placement institutionnel Les RP» a pleinement atteint ses objectifs de rationalisation administrative et d'économies en faveur des mandants. La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) a adhéré au Fonds en 2005.

Assurance vie

Le développement des affaires de RPVie se poursuit favorablement avec un encaissement (hors éléments exceptionnels) en progression de plus de 9 % dans un marché globalement en régression. Nous y voyons une confirmation du bon positionnement de cette mutuelle dans le marché vaudois.

Les résultats 2005

D'excellents résultats sont enregistrés en 2005, avec une performance de l'ensemble de nos placements supérieure aux indices de comparaison. C'est une preuve de choix stratégiques judicieux comme du professionnalisme de nos spécialistes.

Ces résultats permettent de poursuivre le renforcement des réserves de fluctuation de valeurs et consolident la sécurité financière de notre institution.

L'avenir...

En 2006, Les RP préparent de manière très active l'année de leur centième anniversaire.

Se tourner vers l'avenir sans perdre de vue le passé. Cette phrase pourrait résumer l'axe qui oriente nos réflexions. Il s'agit de ne pas perdre ses origines pour ne pas perdre sa vocation. Les RP sont nées de la réponse à une problématique sociale: la motion du député vaudois Emile Dind demandant la création d'une assurance vieillesse.

Cent ans plus tard, il s'agit de comprendre quels sont les nouveaux enjeux de la société du 21° siècle pour y apporter les meilleures réponses, puisque notre époque est caractérisée par de nombreux changements, y compris au sein des entreprises et de l'Etat. On a en effet pu entendre parler ces derniers mois de démantèlement des trois piliers, de libre choix de l'institution de prévoyance ou encore d'âge de la retraite flexible.

A nous d'imaginer les solutions d'avenir qui répondront le mieux aux besoins des Vaudois pour les années futures.

Claude Richard Directeur général

L'immobilier, un véhicule de placements important dans la stratégie des Retraites Populaires

Les RP auront 100 ans en 2007. C'est en privilégiant une vision à long terme dans ses choix stratégiques que l'entreprise a pu progressivement inscrire son développement dans la durée. La gestion d'assurances sur la vie et de fonds de pensions est un engagement lourd de responsabilités envers les assurés. Ainsi, la répartition des placements a toujours été l'objet de beaucoup d'attention, afin de garantir à la fois un rendement optimal et la préservation du capital.

Dans ce cadre, Les RP ont toujours investi dans le domaine immobilier, soit par des investissements immobiliers directs (20 à 25 % des placements), soit par l'octroi de prêts hypothécaires (10 % des placements).

Véhicule de placements à faible volatilité, l'immobilier joue un rôle important et stabilisateur dans la politique de placements. Les investissements consentis dans ce domaine contribuent également au développement économique du canton et apportent une contribution bienvenue pour faire face à l'évolution constante du besoin de logements.

> **Claude Richard** Directeur général

Réalisation CPEV



L'activité immobilière en 2005

La pierre offre des rendements intéressants sur le long terme. C'est pourquoi nous maintenons depuis longtemps une part importante d'immobilier dans nos placements. Ce marché n'a que peu ou pas évolué par rapport aux deux années écoulées. Le terrain est rare et, au lendemain de la crise boursière, ce constat, pour ces dernières années, n'a jamais été aussi évident. Trouver l'objet qui présente tous les critères nécessaires à la production d'un rendement adéquat devient très difficile. Les acheteurs sont souvent nombreux sur le même objet ou le même emplacement.

Dans le cadre de l'analyse des objets sélectionnés, nous tenons compte entre autres de la situation géographique, de l'environnement, de la qualité de la construction et de son état de conservation, ainsi que des possibilités évolutives de l'état locatif. Comme dit ci-dessus, nous privilégions une vision à long terme et essayons, dans le cadre de nos paramètres, de ne pas déroger à cette règle pour des raisons conjoncturelles.

De nombreux projets ont été analysés dans le cadre de notre service « Développement » dont certains porteront vraisemblablement leurs fruits en 2006 ou dans les années futures.

En matière de location, les tendances exprimées l'année dernière se confirment. A savoir qu'à partir d'une certaine taille de logement et bien entendu d'un certain prix de location, la concurrence de la propriété par étages se fait toujours sentir. Vient s'ajouter à cela l'arrivée de nombreux logements neufs mis sur le marché de la location en 2005.

Les RP ont elles-mêmes mis sur le marché près de 150 logements l'an dernier, notamment l'immeuble Laurelles 1-3-5, à Cossonay-Ville, propriété de la Caisse intercommunale de pensions et les bâtiments Fleurettes 9 et 20-38, à Yverdon-les-Bains, pour le compte de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Le démarrage des opérations de mise en valeur de ces réalisations a débuté en 2005 pour se poursuivre sur l'année 2006, l'entrée des locataires se faisant de manière échelonnée.

Un bien-fonds a été acquis au nom de RPVie en vue de la construction d'un immeuble locatif. Il s'agit d'un projet à Echallens au lieu-dit «La Raisse» dont la mise en valeur est prévue en 2007. De plus, la construction de l'immeuble sis Marais 1-3 à Bursins pour le même propriétaire s'est poursuivie de manière tout à fait satisfaisante. Sa mise en valeur est quant à elle prévue au 1er avril 2006. D'autres projets sont également en cours de réalisation pour les autres caisses de pensions en gestion.

En parallèle à d'autres importants chantiers de rénovation et de réhabilitation, nous avons entrepris les travaux de réaffectation de l'ancien cinéma « Athénée », sis dans l'immeuble où se situe le siège de notre institution à Lausanne, qui ont permis l'ouverture au public le 7 décembre 2005 du magasin « Migros Athénée ». Ce projet, dont le montage tant financier qu'administratif a été un travail de longue haleine, a débouché sur un chantier spectaculaire et nécessitant des interventions particulières au niveau de la structure même des bâtiments concernés. Cette opération peut être considérée comme une pleine réussite et un apport d'attractivité important aux immeubles constituant le complexe de l'Athénée.

Le patrimoine immobilier actuellement en gestion comprend 467 immeubles, soit environ 11'500 logements, 12'800 places de parc et 173'500 m² de commerces et de bureaux correspondant à 1080 baux commerciaux.

L'administration et la valorisation des portefeuilles immobiliers que nous assurons pour RPVie, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et la Caisse intercommunale de pensions sont des activités importantes de notre entreprise.

Notre division Immobilier décharge les investisseurs institutionnels des contraintes liées à la gestion et à la surveillance d'importants parcs immobiliers en Suisse romande par une délégation de gestion, tout en conservant les avantages de l'investissement direct dans la pierre. Les investisseurs institutionnels apprécient de trouver aux RP une gestion rigoureuse, professionnelle et de proximité qui privilégie également la collaboration avec des régies privées pour la gestion technique et locative.

José Carlos Molina Directeur

Eléments d'actualité 2005

Actuariat et gestion

Le troisième paquet de la 1^{re} révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) déploie ses effets à partir du 1^{er} janvier 2006. Il amène avec lui de nombreuses précisions sur des notions d'adéquation, de collectivité, d'égalité de traitement, de planification et le principe d'assurance qui jusqu'ici étaient interprétées de manière plus ou moins libre. Ce paquet comprend également des dispositions qui ont un lien direct avec la fiscalité.

Tour d'horizon des principaux changements législatifs:

Adéquation

Le principe de l'adéquation est réputé respecté lorsque les prestations réglementaires ne dépassent pas 70 % du dernier revenu assurable avant la retraite soumis aux cotisations AVS ou lorsque les cotisations de vieillesse réglementaires n'excèdent pas 25 % du salaire assurable soumis aux cotisations AVS. Pour les salaires dépassant le montant limite supérieur prévu par la LPP (actuellement CHF 77'400,00), les prestations de vieillesse de la prévoyance professionnelle, ajoutées à celles de l'AVS, ne doivent pas dépasser 85 % du dernier salaire AVS assurable perçu avant la retraite

Collectivité

Il reste possible de constituer plusieurs collectivités ou catégories d'assurés différentes au sein de l'entreprise (par exemple employés et cadres). L'appartenance à un collectif doit être déterminée sur la base de critères objectifs tels que, par exemple, le nombre d'années de service, la fonction exercée, la situation hiérarchique, l'âge ou le niveau de salaire.

Egalité de traitement et planification

Le principe de l'égalité de traitement exige qu'au sein d'un collectif, les mêmes conditions réglementaires soient appliquées à tous les assurés. En revanche, il est permis de varier les cotisations et les prestations d'un collectif à un autre. Ainsi, on peut définir pour les cadres un plan où les cotisations à verser sont plus élevées que dans le plan de base. Le principe de la planification est respecté quand les différentes prestations, leur financement et les conditions sont définis avec précision dans le règlement. Pour autant que le règlement le prévoie, un maximum de trois plans de prévoyance est possible par collectif d'assurés.

Principe d'assurance

Le principe d'assurance est respecté quand au moins 6 % de toutes les cotisations servent au financement des prestations couvrant les risques de décès et en cas d'invalidité.

Retraite anticipée - Rachat

Pour autant que l'institution de prévoyance le prévoie dans son règlement, les rachats pour le financement anticipé d'une retraite avant l'âge limite sont admis. Si la personne assurée décide malgré tout de continuer de travailler lorsqu'elle a atteint l'âge pour lequel elle avait financé sa retraite anticipée, l'institution de prévoyance devra veiller à ce que le but des prestations réglementaires ne soit pas dépassé de plus de 5 %.

Age minimum pour la retraite

L'âge minimum de la retraite est fixé à 58 ans pour tout le domaine surobligatoire. Les exceptions sont admises en cas de restructurations d'entreprises, de sorte qu'il reste possible de prévoir des plans sociaux avec des prestations de prévoyance appropriées pour les personnes de moins de 58 ans. Les retraites avant l'âge de 58 ans restent également possibles pour les métiers où le souci de la sécurité publique commande une telle mesure.

Rachat, principes généraux

Pour la première fois, la démarche exacte à suivre pour la prise en compte de créances du pilier 3a est réglée. Le montant maximum de la somme de rachat est diminué de l'avoir du pilier 3a de la personne assurée qui dépasse la somme maximale des cotisations annuelles déductibles du revenu à partir de 24 ans augmentées des intérêts. Les avoirs de libre passage doivent également être pris en considération.

Rachats et versements anticipés pour l'accès à la propriété du logement

Tout versement anticipé touché au titre d'encouragement à la propriété du logement devra d'abord être remboursé avant que des rachats puissent avoir lieu.

Rachats et retraits sous forme de capital

Les prestations résultant d'un rachat ne peuvent être versées sous forme de capital par les institutions de prévoyance avant l'échéance d'un délai de trois ans.

Immobilier

La division Immobilier a connu quelques changements organisationnels. Les activités de rénovation du parc immobilier ont été regroupées au sein du service Gérances et celles liées à la construction des immeubles ont quant à elles été rattachées au service Développement. En effet, dans le cadre des rénovations, la division est systématiquement confrontée aux contraintes découlant du droit du bail. Cet élément devient souvent prioritaire par rapport à l'aspect purement technique de la rénovation proprement dite.

En outre, un secteur nommé « Etudes et concepts », également rattaché au service Gérances, a été créé. Il a pour mission d'étudier des concepts, les mettre en place et les réaliser. Son travail offrira une vision globale et transversale de certaines problématiques de gestion concernant tous les immeubles et toutes les institutions propriétaires; de plus, il permettra une rationalisation des coûts et des économies d'échelle.

La division a également entrepris le processus de certification ISO qui lui permettra de rejoindre ainsi le groupe des autres divisions des RP déjà certifiées.

Développement et support

En 2005, la Division Développement et support a eu pour objectif premier de contribuer au développement d'une plateforme de gestion personnalisée et performante dans le domaine de l'assurance vie et dans celui de la prévoyance professionnelle. Cette contribution s'est traduite par des réalisations concrètes dans de nombreux domaines.

L'année 2005 a notamment vu le terme du développement de l'application « Vie individuelle » menée en collaboration avec la société ELCA. Les RP se dotent ainsi d'un outil des plus modernes, permettant d'améliorer encore son service à la clientèle et à même de faire face à l'augmentation constante des exigences du marché.

Ce projet important est immédiatement suivi par une nouvelle série de développements dans les domaines de la vie collective et de la gestion des prêts hypothécaires. Le Schéma directeur informatique fédère l'ensemble des activités réalisées. Il a pour objectifs, d'une part, de garantir l'exploitation sur une plateforme moderne et performante et d'autre part, de maîtriser en interne les applications métiers indispensables pour répondre aux attentes de nos mandants.

Certification

Le système de certification selon la norme ISO 9001 a maintenant atteint sa vitesse de croisière. Il permet d'améliorer en permanence les prestations fournies par Les RP. En 2005, environ 200 propositions d'amélioration ont été traitées dans le cadre des activités certifiées.

Ressources humaines

Les RP ont poursuivi leurs efforts afin d'offrir des conditions de travail adaptées à notre environnement et de contribuer aux attentes du marché du travail notamment dans le domaine des postes à temps partiel.

En 2005, l'effectif des RP correspond à 259 EPT (Equivalent Plein Temps). 13 apprentis ont poursuivi leur formation et 18 stagiaires ont été accueillis pour des missions ponctuelles.

Chiffres clés

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

Fonds en gestion: CHF 13,531 milliards

Activité assureur-vie Vaud

Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances

Encaissement de primes: CHF 428,2 millions

Total du bilan: CHF 3,646 milliards

Mandats de gestion

Mandats publics

• Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

Total du bilan: CHF 7,084 milliards

• Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Total du bilan: CHF 1,994 milliard

- Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)
 Montant du mandat de gestion de placements: CHF 0,477 milliard
- Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC)

Subsidiés: 137256 personnes

Mandat privé

• Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie Encaissement de primes: CHF 60,027 millions

Performance brute des placements

Retraites Populaires Vie (RPVie)

2005: 11,47%2004: 5,11%2003: 9,38%

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

2005: 12,38%2004: 4,97%2003: 9,23%

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

2005: 12,27%2004: 5,14%2003: 10,36%

Ces performances sont calculées et attestées par un consultant externe.

Une fiduciaire contrôle la méthode de calcul.

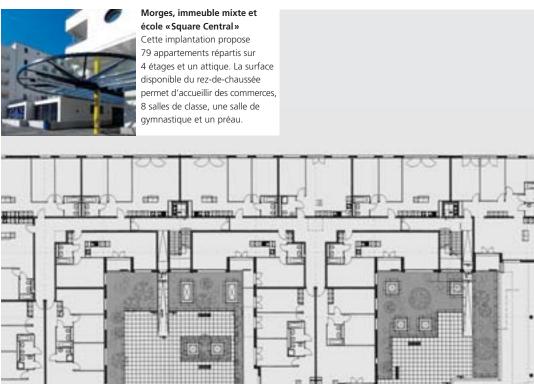
Réalisation CIP





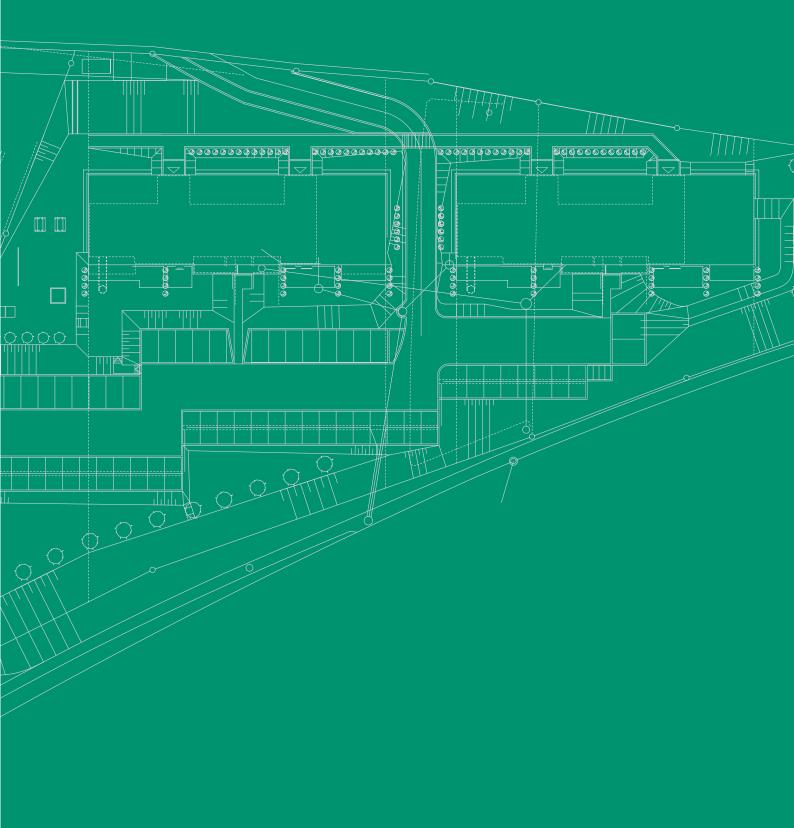
Réalisation CPEV







Retraites Populaires Vie mutuelle d'assurances



RPVie à la découverte du Pays de Vaud

Pour une marque commerciale comme RPVie, l'objet publicitaire est un moyen de développer sa notoriété et son image. Dans ce domaine, avec le développement des techniques de production et la multiplicité des solutions offertes, la difficulté est souvent de trouver et d'offrir des objets originaux, voire exclusifs.

En 2005, RPVie a initié l'édition d'une collection de cartes postales liées au canton de Vaud. Son principe est d'inviter à une découverte de la région en proposant un regard différent sur son patrimoine architectural et panoramique. Trois séries sont ainsi parues durant l'année, la première consacrée aux bancs publics, la deuxième aux routes et chemins et la dernière aux cinémas de village.

Distribué dans les réceptions d'agence et via le magazine *bellaVita*, ce clin d'œil aux habitants du canton permet à RPVie d'affirmer son caractère régional – un caractère qui, aujourd'hui, est fortement différenciateur sur le marché de l'assurance et de la prévoyance.



Croissance de RPVie

2005 est le troisième exercice consécutif où RPVie affiche une croissance importante de son encaissement de primes dans un marché en repli

Présentant une évolution comparable à l'ensemble du marché de l'assurance vie jusqu'en 2002, RPVie bénéficie depuis cette date d'une croissance de son encaissement de prime de 44 % alors que l'ensemble des assureurs privés suisses accusent une baisse de 18 % sur la même période selon les chiffres de l'Association Suisse d'Assurance (ASA) et de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP).

Dans un marché qui a poursuivi sa concentration en 2005 avec l'absorption de La Suisse par Swiss Life et la suppression de la marque Providentia par La Mobilière, RPVie a vu l'ensemble de ses produits d'assurance réaliser une année 2005 nettement supérieure aux objectifs. Ces derniers visaient une stabilité globale des affaires après une année 2004 spectaculaire qui avait vu l'encaissement de primes de RPVie progresser de 17 %.

Dans ce contexte, l'encaissement de primes de RPVie atteint CHF 428,2 millions en 2005 contre CHF 392,2 millions en 2004. Cette progression de 9 %, réalisée dans un marché en recul de 6 %, ne tient pas compte d'éléments extraordinaires provenant de contrats de coassurances réalisés en 2004 et totalisant CHF 63,6 millions.

Par son statut de mutuelle et par sa politique de prix favorisant des prestations garanties élevées, RPVie répond ainsi à une attente de la clientèle en termes de stabilité et de vision à long terme.

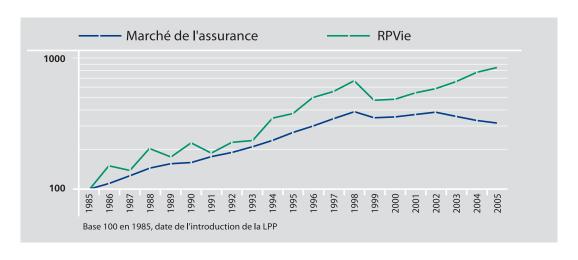
2° pilier: stabilité dans la vie collective et croissance des polices de libre passage

Conformément aux attentes, l'encaissement de primes dans la vie collective est resté stable par rapport à l'année 2004 qui fut marquée par un nombre exceptionnel de nouvelles entreprises affiliées à RPVie. Néanmoins, l'année 2005 est considérée comme un bon exercice dans ce domaine avec plus de 200 nouvelles entreprises affiliées contre 300 en 2004.

Les polices de libre passage sont quant à elles en forte croissance – avec 15 % d'augmentation par rapport à 2004 – et totalisent CHF 157,5 millions, soit un niveau équivalent aux caisses de retraite.

3° pilier: une année record pour la prévoyance individuelle

L'année 2005 poursuit sur la lancée des deux années précédentes avec une progression de 16 % de l'encaissement de primes dans la prévoyance individuelle pour un total de CHF 113,8 millions. Hormis les années fiscales 1996 et 1998 fortement influencées par la rente viagère « vaudoise » , RPVie n'a jamais atteint un tel niveau d'encaissement, tant pour les assurances de rentes que pour les assurances de capitaux. Autre constat réjouissant, ces dernières, lancées en 1991, offrent une diversification intéressante des affaires du 3° pilier et montrent que les produits classiques avec taux d'intérêt garantis sont toujours plébiscités, même dans une période haussière des marchés financiers.



Eléments de mise en perspective

Le Conseil d'administration des RP détermine une allocation stratégique des actifs à 5 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la Direction générale avec le concours d'un Comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

En outre, le Conseil d'administration fixe annuellement l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs. Cette répartition est basée sur les conclusions de l'analyse performances – risques et de la congruence entre les actifs et les passifs.

La Direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactique et stratégique.

Un règlement de placement formalise les compétences et les principales tâches liées à la gestion des actifs.

Sur le plan de la performance globale des actifs placés, celle-ci demeure conforme au marché et reste bonne en comparaison d'autres institutions de prévoyance.

La trésorerie

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48 heures au maximum.

La rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

En 2006, un projet de mise en place d'une gestion plus dynamique de la trésorerie va débuter en raison du niveau important des montants en cause.

Les placements en obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées, les placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

Une conjoncture bien orientée expliquée par une activité exportatrice importante de la part de la Suisse, une consommation privée soutenue et des signes d'inflation mesurés n'ont pas conduit, contrairement aux attentes, à une hausse majeure des taux d'intérêt. En effet, l'année 2005 a été marquée par une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, RPVie ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2006. De plus, les critères de suivi de placements seront affinés.

Les placements en obligations de débiteurs étrangers

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs, avec 28 gestionnaires différents.

L'année 2005 a été marquée par la forte hausse de la devise américaine contre le franc suisse, soit une performance de plus de 15%. Lors de cette année nous avons pu constater une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Dans ce contexte, le portefeuille s'est très bien comporté en raison des éléments suivants:

- bonne diversification des styles de gestion
- bon choix de nouveaux placements collectifs
- bonne performance des gestionnaires sélectionnés

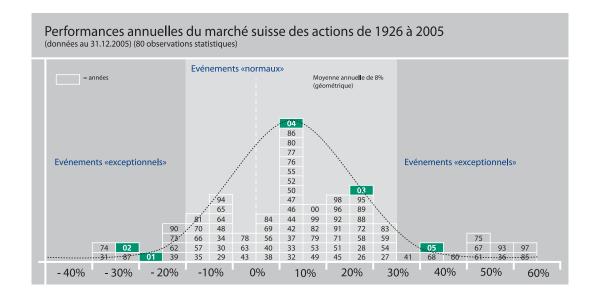
La rentabilité du segment s'est révélée beaucoup plus importante qu'en 2004 en raison principalement de la fermeté du dollar US contre le franc suisse et de l'appréciation du portefeuille obligataire. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne.

En 2006, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion. De plus, les critères de suivi de placements seront affinés.

Les placements en actions suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

Le marché suisse des actions clôture l'exercice 2005 en affichant une des plus fortes progressions de ces vingt dernières années. Cette troisième année de hausse consécutive peut être qualifiée d'exceptionnelle en regard des performances historiques.



Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance proche des 34%. Dans ce contexte, des ventes ont été effectuées durant le deuxième semestre 2005 au fur et à mesure de la hausse du marché. A noter qu'une surpondération tactique dans le segment des petites et moyennes capitalisations a amené une contribution positive, principalement lors du 1er trimestre.

Pour l'année 2006, un environnement conjoncturel a priori favorable ne correspondra pas nécessairement à une appréciation continuelle du marché des actions suisses durant l'année. Dans ce contexte, la Direction va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et sur des investissements dans des placements collectifs bien diversifiés. Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu.

Les placements en actions étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit de placements collectifs, avec 40 gestionnaires différents.

Malgré les chocs subis sur l'année 2005 (pétrole atteignant USD 70 et catastrophes climatiques aux Etats-Unis), les entreprises ont retrouvé une excellente santé et une forte profitabilité qui ont alimenté positivement la performance des actions étrangères.

La réorganisation du portefeuille entreprise à fin 2004 a fortement contribué à la très bonne performance durant l'année 2005 qui est supérieure à 26%. De plus une bonne allocation tactique au niveau géographique a permis d'amener une contribution positive supplémentaire.

Comme pour les actions suisses, nous avons procédé à des ventes, réalisées au fur et à mesure de la hausse du marché.

La volonté de bien diversifier le portefeuille dans des placements collectifs de qualité devrait nous permettre d'être confiants pour 2006.

Réalisation RPVie



Le Mont-sur-Lausanne, chemin des Piécettes 2

Ce bel immeuble locatif de 18 appartements traversants offre de grands vitrages, favorisant la pénétration de la lumière naturelle dans les pièces de séjour spacieuses.



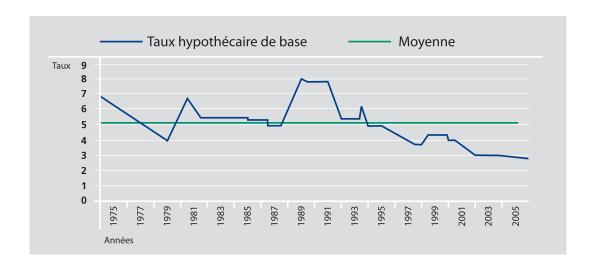
Les placements en titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est conforme à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique. RPVie ne connaît pas de problème important de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant les avantages pour la clientèle en matière de politique de stabilité, de frais, d'amortissement, etc.

En 2006, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière, ceci par des actions ponctuelles, dont principalement notre participation pour la première fois à Habitat & Jardin.



Les placements alternatifs «Hedge Funds»

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements dans les actions et les obligations.

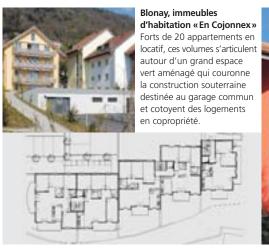
L'année 2005 fut relativement difficile et contrastée pour le marché des Hedge Funds. Plusieurs phases haussières et baissières sur le plan de la performance se sont succédées.

Malgré les performances moyennes enregistrées par le marché des Hedge Funds cette année, la performance de notre portefeuille est positive. Depuis la création du portefeuille en 2002, la performance reste conforme à nos attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires. A noter que la volatilité, bien qu'en augmentation, reste plus basse qu'attendue.

Les Hedge Funds constituent désormais une classe d'actifs qui est acceptée par de nombreux investisseurs institutionnels. La masse sous gestion investie dans les Hedge Funds continue de croître mais de manière plus modérée, permettant ainsi de maintenir les capacités de gestion.

Date	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31.07.02)	0,85 %	pas applicable	pas applicable
2003	10,18 %	pas applicable	pas applicable
2004	4,42 %	6,36 %	2,65 %
2005	3,85 %	5,58 %	3,16 %

Réalisation RPVie





Les placements privés «Private Equity»

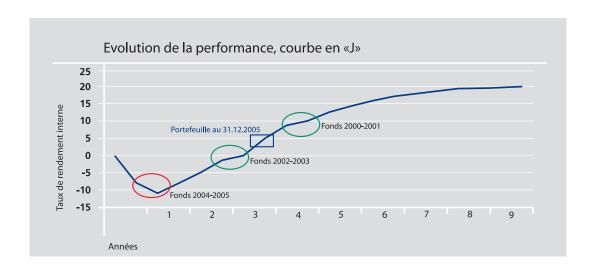
Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actives dans le Private Equity.

2005 a été très intéressant pour le marché du Private Equity. En effet, un nombre important de réalisations ont été enregistrées aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Cette période a aussi atteint un record au niveau des transactions dans le rachat d'entreprises.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, notre portefeuille a connu une bonne performance, en particulier grâce aux fonds souscrits dans les périodes difficiles. Durant l'exercice écoulé, l'accent a été mis notamment sur les investissements dans des fonds de qualité au bénéfice d'une longue et solide expérience en Europe.

A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès.

Enfin, le marché suisse, en particulier romand, se développe lentement par manque de structures adéquates.



Norme comptable Swiss GAAP RPC 26

En date du 24 mars 2004, le Conseil fédéral décidait d'apporter des modifications à l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

En ce qui concerne la tenue régulière de la comptabilité, l'article 47 de l'OPP2 précise que les institutions de prévoyance doivent établir et structurer les comptes annuels conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1^{er} janvier 2004.

Cette norme contient, entre autres, des prescriptions quant à la manière de tenir le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes d'une institution de prévoyance. En règle générale, les actifs de l'institution de prévoyance sont évalués à la valeur du marché à la date du bilan.

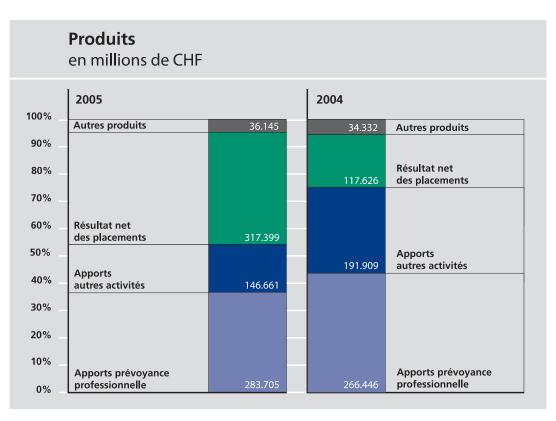
Le bilan présente à son passif distinctement l'entier des engagements de prévoyance.

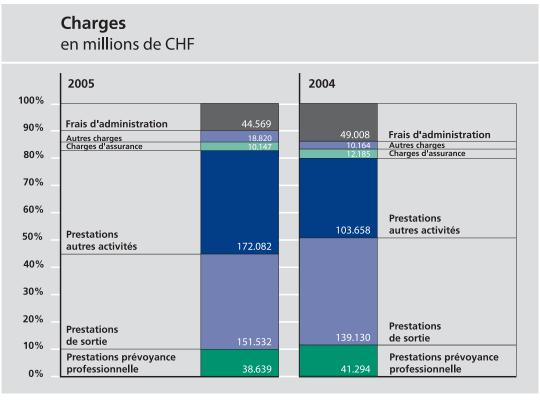
Bien que l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme comptable ne devenait obligatoire que dès le 1^{er} janvier 2005, pour les comptes 2005, le Conseil d'administration décidait de l'appliquer, à l'activité de la prévoyance professionnelle, dès et y compris ceux de l'année 2004.

D'une manière générale, les principes comptables Swiss GAAP RPC 26, transposables aux autres activités, ont été appliqués par analogie à l'ensemble des comptes annuels des RP.

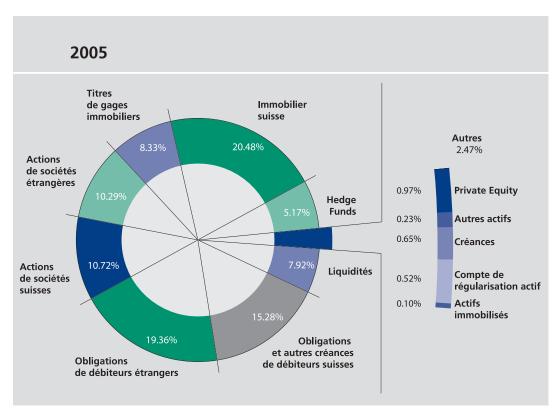
Ainsi, les exercices 2005 et 2004 présentés ci-après sont comparables.

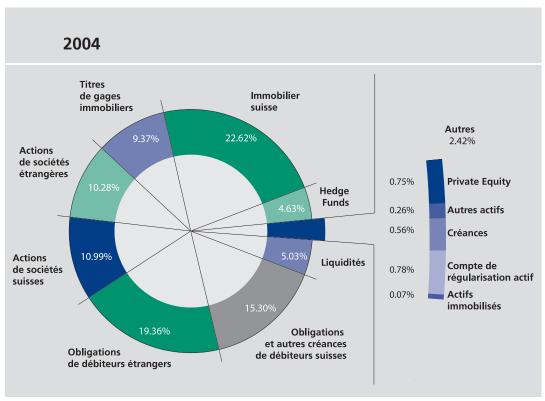
Produits et charges





Répartition du bilan





Les comptes annuels Bilan au 31 décembre (en CHF)

	2005	2004
ACTIF		
Placements	3 599 498 294.67	3 215 926 621.21
Liquidités	288 596 353.88	164 200 578.35
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	557 008 332.25	498 950 559.58
Obligations de débiteurs étrangers	705 616 872.25	631 430 839.20
Actions de sociétés suisses	390 699 928.70	358 646 937.55
Actions de sociétés étrangères	375 177 488.56	335 495 324.54
Titres de gages immobiliers	303 689 635.75	305 668 488.70
Immobilier suisse	746 526 799.81	737 882 351.08
Hedge Funds	188 314 878.23	150 881 435.78
Private Equity	35 320 610.37	24 425 431.83
Autres actifs	8 547 394.87	8 344 674.60
Créances	23 734 720.04	18 168 286.86
Créances sur des compagnies d'assurances	14 343 572.78	10 686 579.15
Créances sur des preneurs d'assurances	762 714.70	1 134 569.90
Autres créances	8 628 432.56	6 347 137.81
Compte de régularisation actif	18 886 745.35	25 505 645.44
Actifs immobilisés	3 490 000.00	2 445 000.00
	3 645 609 760.06	3 262 045 553.51
PASSIF		
Dettes	331 809 105.20	295 822 110.62
Prestations de libre passage et rentes	32 123 085.23	28 295 527.35
Dettes envers des compagnies d'assurances	18 691 329.21	8 639 119.70
Autres dettes	19 416 082.38	21 722 346.57
Dépôts des compagnies d'assurances	98 871 047.19	92 740 651.16
Autres dépôts	162 707 561.19	144 424 465.84
Compte de régularisation passif	6 873 478.89	7 417 800.47
Réserve de contributions de l'employeur	2 408 633.44	1 760 781.95
Provisions non techniques	9 695 000.00	470 000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3 067 784 023.02	2 898 941 758.80
Réserve de fluctuation de valeurs	227 039 519.51	57 633 101.67
Situation au 1er janvier	57 633 101.67	65 000 000.00
1 ^{re} application Swiss GAAP RPC 26	0.00	-34 622 348.70
	150 105 117 01	27 255 450 27
Attribution de l'année	169 406 417.84	27 255 450.37

Les comptes annuels Compte d'exploitation (en CHF)

	2005	2004
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	220 253 517.25	249 794 945.14
+ Prestations d'entrée	207 943 940.85	206 648 075.41
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	428 197 458.10	456 443 020.55
- Prestations réglementaires	-210 388 149.17	-144 888 498.06
- Prestations extraréglementaires	-332 875.01	-67 941.10
- Prestations de sortie	-151 531 685.96	-139 130 089.97
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-362 252 710.14	-284 086 529.13
- Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-169 490 115.71	-227 396 704.02
+ Produits de prestations d'assurance	2 168 000.31	1 911 960.75
- Charges d'assurance	-10 147 017.88	-12 184 525.75
= Résultat net de l'activité d'assurance	-111 524 385.32	-65 312 777.60
+ Résultat net des placements	317 399 343.69	117 626 123.59
+ Constitution (-)/dissolution (+) de provisions non techniques	-9 225 000.00	-217 000.00
+ Autres produits	36 145 343.34	34 331 542.95
- Autres charges	-18 820 272.53	-10 164 357.76
- Frais d'administration	-44 568 611.34	-49 008 080.81
 Résultat avant constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs 	169 406 417.84	27 255 450.37
- Constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs	-169 406 417.84	-27 255 450.37
= Excédent de produits	0.00	0.00

Les comptes annuels

Le bilan et le compte d'exploitation représentés dans le présent rapport reflètent l'ensemble des activités des RP. L'intégralité de l'annexe n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

Annexe (extrait)

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26 (point 4.1 de l'annexe)

Les comptes annuels des RP regroupent une activité liée à la prévoyance professionnelle qui est soumise à la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) ainsi que d'autres activités qui ne sont pas soumises à la loi susmentionnée.

Prévoyance professionnelle

En application des articles 47 et 48 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les éléments de comptes annuels des RP, relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle, sont identifiés séparément et présentés en conformité avec la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 depuis le 1er janvier 2004.

Les éléments qui ne sont pas attribuables directement à la prévoyance professionnelle sont répartis sur la base des engagements et des actifs propres à chaque activité; les frais d'administration sont répartis selon des critères propres à la gestion. Le bilan et le compte d'exploitation détaillés par activité figurent au point 9 (non reproduit dans le présent rapport) de l'annexe. Des comptes annuels spécifiques à la prévoyance professionnelle sont également établis séparément.

Autres activités

Les éléments des comptes annuels relatifs aux autres activités des RP sont présentés en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26 lorsque leur nature correspond à une définition prévue par la norme; dans les autres cas, la loi suisse et les règlements des RP ont été appliqués.

Principes comptables et d'évaluation (point 4.2 de l'annexe)

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées et les autres créances suisses figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution. Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Les comptes annuels

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants:

- Immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- Immeubles de 10 ans et moins 6,60 %
- Immeubles pour lesquels

un loyer net est encaissé 6,00 %

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude (pour RPVie au 31.12.2005, Echallens pour plus d'un million de francs).

Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les participations et autres placements stratégiques. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

Créances

Les créances à court terme figurent au bilan pour les sommes effectivement dues à l'institution.

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes (point 4.3 de l'annexe)

Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2005.



KPMG Fides Peat AuditAvenue de Rumine 37
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663 CH-1002 Lausanne Téléphone +41 21 345 01 22 Téléfax +41 21 320 53 07 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration des

Retraites Populaires, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) des Retraites Populaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à la loi sur les Retraites Populaires et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPM Fides Peat

Bernard Rufi *Expert-comptable dipl.*

Réviseur responsable

Blaise Wägli

Expert-comptable dipl.

Lausanne, le 2 mai 2006

Nos solutions d'assurance vie favorisent la qualité de vie

RPVie propose des produits d'assurance vie qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme et selon ses besoins

2e pilier

(Caisses de retraite d'entreprises ou prévoyance professionnelle)

Pour les entreprises, RPVie propose trois options, sous l'appellation « RPVie Entreprise » :

- Le plan LPP obligatoire

Il respecte les exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP.

- Le plan amélioré LPP Plus

Il renforce de manière générale les prestations du plan LPP obligatoire et permet diverses options au niveau des cotisations, du salaire et des prestations.

- La solution complémentaire LPP Cadres

Elle permet aux entreprises d'offrir, à leurs cadres notamment, un complément d'assurance adapté à leur propre situation.

Pour les particuliers, RPVie offre les produits:

- RPVie Arc-en-Ciel: le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement.
- RPVie Abri: la solution pour celui qui consacre une part de son 2º pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

3° pilier

(Epargne individuelle constituée sous forme de prévoyance ou d'assurance individuelle)

RPVie propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

Assurances de rentes

- RPVie Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

- RPVie Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et RPVie détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, au rythme d'une périodicité qu'il aura choisie.

L'exclusivité RPVie: l'assurance de rente dans sa variante « exclusive », qui garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.

Assurances vie (ou assurances de capitaux)

- RPVie Duo (assurance vie mixte, décès et épargne) Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, Duo apporte la sérénité que procure l'alliance de l'épargne et de la prévoyance.
- RPVie Refuge (assurance vie au décès)
 Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C'est la certitude qu'en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.
- RPVie Epargne (assurance en cas de vie) Financé par des versements périodiques, Epargne permet à chacun d'épargner à un taux d'intérêt nettement supérieur aux comptes d'épargne bancaires.
- RPVie Fonds de placement (assurance liée à des fonds de placement)
 Prendre des risques et choisir soi-même l'allocation de son épargne parmi les fonds de placement proposés par RPVie. Dans ce cas, l'évolution des fonds de placement fait varier à la hausse ou à la baisse le montant de l'épargne.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.

	2 ^e pilier	3° pilier
Prévoir	Entreprise Abri	Refuge Rente différée
Epargner		Duo primes périodiques Epargne Fonds de placement
Investir	Arc-en-Ciel	Duo prime unique Fonds de placement

Siège, Lausanne: Retraites Populaires Vie Rue Caroline 11 – Case postale 288

1001 Lausanne Tél. 021 348 23 29 Fax 021 348 23 27

Agence Lausanne: Retraites Populaires Vie World Trade Center Avenue Gratta-Paille 2 – Case postale 456 1000 Lausanne 30 Grey Tél. 021 348 28 10 Fax 021 348 28 19

Agence Yverdon-les-Bains: Retraites Populaires Vie Rue de la Plaine 51 – Case postale 3326 1401 Yverdon-les-Bains Tél. 024 426 45 22 Fax 024 426 45 24

www.rpvie.ch info@rpvie.ch

Lausanne: Les Retraites Populaires Rue Caroline 11 – Case postale 288 1001 Lausanne Tél. 021 348 21 11 Fax 021 348 21 69

www.lesrp.ch

Réalisation : Théorème SA, CH-1295 Mies, www.theoreme.ch Impression : Cavin SA, CH-1422 Grandson, www.imprimeriecavin.ch

